



Le jeudi 4 avril 2024, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 27 mars 2024 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (36) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH, Mme Charline LAURENT, M. David NAVARRO.

Délibération affichée et
exécutoire le :

05/04/2024

Excusé(s) (7) : Mme Frédérique GERBAUD, Mme Marina RENOUX. Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, Mme Joëlle MAYAUD ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, M. Gilles ROUSSILLAT ayant donné procuration à Mme Christine DAGUET, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

30 : Dénomination du chemin rural de Notz

De nouveaux résidents du quartier de Touvent rencontrent aujourd'hui des problèmes liés à l'adressage de leur domicile. L'accès aux parcelles concernées se fait par le biais d'un chemin rural dont la dénomination est particulièrement complexe : « chemin rural n°10 de Notz à Cré et à Crouze ». Cette complexité est aujourd'hui source de confusion pour tous les services utilisant la base adresse locale (La Poste, concessionnaires réseaux, transporteurs...). Pour répondre à cette problématique, il est proposé au Conseil municipal de dénommer :

« chemin rural de Notz » la portion de voie située entre la rue des Meuniers et la rue Michel Guillemont, conformément au plan joint.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance
M. Brice TAYON

COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

DENOMINATION DU CHEMIN RURAL DE NOTZ



SOURCES :
CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE
BD ORTHO 2023©IGN PARIS
PCI VECTEUR©DGFIP Octobre 2023
SERVICE : PLANIFICATION URBAINE, AMÉNAGEMENT ET SIG
ÉDITION : 23 janvier 2024